

ACTUALITES

CASAMANCE
ACCÈS AUX RESSOURCES
PRODUCTIVES

**L'association Des
Consommateurs Tire
La Sonnette D'alarme !**



CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION

P2

**Le Dg de l'ARM annonce des stratégies
d'amélioration des conditions de
commercialisation des produits agricoles**

BAISSE DES PRIX DU LOYER

**4000 plaintes enregistrées
en 20 mois**



INTERVIEW

MAGUETTE NIANG, DG DE SEN'EAU :

**“Depuis 2020, il y a eu
beaucoup de calomnies
organisées contre
notre société”**



ECONOMIE

**Transferts d'argent au Sénégal
Wave annonce un gros changement
pour ses clients**

**Clarification du Ministère de
la Microfinance et de l'Économie
Sociale et Solidaire**

BAISSE DES PRIX DU LOYER

4000 plaintes enregistrées en 20 mois

En 20 mois, 4000 plaintes, 3847 réclamations et 9687 appels ont été enregistrés par la Commission de régulations des loyers.

Voir les images dans l'appli et économisez jusqu'à 80% de data

La loi portant baisse des prix du loyer est entrée en vigueur depuis le mercredi 1er mars 2023. 20 mois après, la Commission nationale de régulation des loyers des baux à usage d'habitation (Conarel) mise en place à cet effet, révèle les chiffres des litiges et contentieux entre bailleurs et locataires.

La structure présidée par Momar Ndao a déjà reçu, "en 20 mois près de 4000 plaintes qui tournent autour de plusieurs types de réclamations", a révélé Momar Ndao, président de la Conarel repris par L'OBS. Car, à un moment donné, dit-il, il y a eu des bailleurs qui refusaient d'appliquer la réglementation, soulignant que l'Etat n'a pas contribué à la construction de leurs maisons pour exiger la réduction des prix de la location.

9687 appels et 3847 réclamations recensés sur l'ensemble du territoire

national.

Il renseigne que les services de la Conarel ont enregistré, au total, 9687 appels et 3847 réclamations sur l'ensemble du territoire national. Sur la totalité des réclamations, la Conarel dit avoir traité directement 81,18% des cas et le reste est renvoyé devant les tribunaux. Mais, les contentieux devant les tribunaux sont présentement de l'ordre de 5%.

Operanews



Voir les Aujourd'hui, confie Momar Ndao, pour des personnes qui sont en location depuis l'entrée en vigueur de la loi portant baisse des prix du loyer le 1er mars 2023, pour près de 92%, leur prix du loyer est maintenu. Il y a cependant, dit-il, des bailleurs qui es-

saient d'augmenter les prix du loyer, « mais en général, ça ne prospère pas, parce que c'est très encadré. Le bailleur ne peut pas modifier les prix avant trois ans après la fixation des prix du loyer ».

Voir les images dans l'appli et économisez jusqu'à 80%

CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION

Le Dg de l'Arm annonce des stratégies d'amélioration des conditions de commercialisation des produits agricoles

L'Interprofession Oignon du Sénégal (IPOS), avec l'appui de la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta de la Vallée du Fleuve Sénégal), du projet Delta et de l'Agence de Ré-

gulation des Marchés (ARM), a organisé un atelier bilan de la campagne de production et de commercialisation 2023/2024 de la zone nord (Matam, Podor, Dagona), ce mardi au centre AFRICARICE (Saint-Louis). Mr Babacar Sembène, nouveau Directeur Général de l'ARM a profité de l'occasion pour effectuer une visite de courtoisie auprès du Directeur Général de la SAED.

Mr Sembène a félicité et remercié la SAED pour son appui constant aux producteurs afin d'améliorer les systèmes de production et de commercialisation. Il a rappelé que cet appui aux producteurs contribue à améliorer la qualité des productions, la planification ainsi que la disponibilité de données sur les surfaces emblavées et sur le calendrier des récoltes. Notre participa-



Mr Babacar Sembène, Directeur Général de l'ARM



tion à cet atelier montre la dynamique de la collaboration entre la SAED et l'ARM, en particulier, et des Ministère en charge de l'Agriculture et du Commerce, en général. La question de la souveraineté alimentaire nous engage tous », a déclaré Mr Sembène. Poursuivant, il ajoute que : « cet atelier bilan permet d'identifier les difficultés. A cet effet, il nous revient de trouver des solutions aux contraintes relatives à l'approvisionnement correcte du marché en produits de qualité avec des prix accessibles aux

consommateurs. Il faudra renforcer le dispositif de régulation du marché entre les zones et les acteurs qui sont constitué par les petits producteurs et les agro-industries. L'entrée des acteurs agro-industriels dans le secteur ainsi que les effets des changements climatiques ont bouleversé le secteur de l'oignon. C'est dans ce sillage que Babacar Sembène signale que le rythme de la production n'est pas forcément le rythme du marché, et c'est pourquoi, il est impératif de développer des stratégies de stockages et de

conservation pour couvrir les besoins nationaux dans le temps et dans l'espace.

Selon lui, le défi à relever consiste à réduire considérablement les pertes du côté des producteurs et faire en sorte que la production s'adapte aux besoins du marché.

Cet atelier sera suivi d'un autre atelier qui va regrouper toutes les zones de production au niveau national au mois de décembre.

Source : cellule communication MICOM

Courrier
du Consommateur
www.courriercoco.com

Sicap Amitié villa 3065, Dakar
Tél : +221 33 824 03 71
Email : courriercoconews@gmail.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean Pierre DIENG

RÉDACTEUR EN CHEF :
Coumba FALL

RÉDACTEUR EN CHEF :
Jean Pierre DIENG
Coumba FALL
Khady GUEYE
Karim LO

INFOGRAPHIE :
JCOM

IMPRIMERIE :
AFRICOM

DISTRIBUTION :
COCO

SITE WEB :
www.courriercoco.com

Clarification du Ministère de la Microfinance et de l'Économie Sociale et Solidaire

Afin que nul n'en ignore, dakarposte publie in extenso ce communiqué signé par l'actuel ministre de la Microfinance et de l'Économie Sociale et Solidaire du SÉNÉGAL, M. Alioune Dione concernant Famara Cissé.

Le Ministre de la Microfinance et de l'Économie Sociale et Solidaire porte à la connaissance de l'opi-

nion nationale et internationale que Monsieur Famara Cissé, candidat aux élections législatives du 17 novembre 2024, a profité de sa présence à la Journée mondiale de l'épargne, à laquelle il avait été invité par le ministère en qualité de responsable d'association de consommateurs, pour récupérer cette activité administrative à des fins

politiques.

Monsieur Cissé a ainsi utilisé illégalement les images de cette rencontre administrative pour apparaître, lui et son équipe, comme faisant partie des organisateurs et pour associer volontairement l'image du Ministre à sa candidature.

Monsieur Alioune Dionne, Ministre de la Microfinance et de l'Économie Sociale et Solidaire, dont l'appartenance politique au PASTEF est connue de tous, tient à préciser que lui-même et l'institution qu'il dirige sont totalement étrangers à cette orchestration dépourvue de toute légalité et d'éthique politique.

Sans préjudice des plaintes qui seront déposées par le Ministère et lui-même pour réparer le préjudice causé à l'Admi-



nistration, Dr Alioune Dionne appelle l'intéressé à reconnaître publiquement sa forfaiture politique.

Cette journée du 31 octobre avait exclusivement pour but de mettre à disposition des Sénégalais les clés pour épargner, à travers un panel participatif visant une inclusion financière universelle au Sénégal.

Elle n'avait aucun caractère politique, même au bénéfice de Dr Alioune Dionne, encore moins au bénéfice d'un usurpateur, candidat à l'élection légis-

lative, qui n'a participé ni de près ni de loin à son organisation et qui a exploité sans scrupule la vision inclusive imprimée par le Président de la République à l'action gouvernementale conduite par le Premier Ministre. Dr Alioune Dionne réaffirme son engagement indéfectible auprès du Président de la République, Son Excellence Bassirou Diomaye Diakharr Faye, et de son Premier Ministre Ousmane Sonko.

Dakarposte

CASAMANCE

ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES

L'association Des Consommateurs Tire La Sonnette D'alarme !

La coalition des associations de consommateurs de Casamance a plaidé, ce Vendredi 25 Octobre pour l'accès aux services fondamentaux de base et aux ressources productives dans un contexte du changement climatique. « Nous voulons un accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé, à l'éducation et à un environnement sain dans la zone sud », a revendiqué la présidente de la coalition des associations de consommateurs de casamance Mme, Awa Mane Bachir camara par ailleurs présidente de l' UNCS de ziguinchor.



« La Casamance du fait de sa position géographique fait partie des localités les plus éloignées de Dakar. Pour cela, les produits de consommation courante ne sont pas très souvent accessibles et même à la portée des consommateurs. » D'ailleurs, soulignent les membres de la coalition de l'association des consommateurs de Casamance, « leur cherté est calculé sur la base de la distance faisant référence aux prix décaissés pour le transport.

Cet impaire ne cesse d'indisposer la clientèle des trois régions du sud du pays », a fait constater la coalition, indiquant qu'à titre exemple, « le sac de riz vendu à 16 000 francs dans la région de Thiès peut être cédé à 18 000 voir 20 000 f à Ziguinchor. Ce qui est grave ». Aussi, poursuit les membres de la coalition, « les populations de la Casamance rencontrent d'énormes difficultés liées à l'accès à l'eau potable, à la fourniture de l'électricité et à l'internet », a encore dénoncé les femmes leaders, qui se disent persuadées que toutes ces disparités peuvent être corrigées afin de permettre à tous les citoyens de profiter pleinement des avantages de tous ces outils et ressources naturelles.

ECONOMIE

Transferts d'argent au Sénégal

Wave annonce un gros changement pour ses clients

La célèbre fintech Wave marque une nouvelle avancée dans le domaine des transferts d'argent au Sénégal avec une annonce qui ravira les utilisateurs. Désormais, les frais de transaction entre l'application Wave et les banques sont plafonnés à 500 FCFA. Cette initiative répond à une demande croissante des utilisateurs qui cherchaient à minimiser les coûts lors des opérations financières en ligne.

La mesure s'inscrit dans une volonté

de rendre les services financiers plus accessibles et transparents. Les utilisateurs, quelle que soit la somme transférée, peuvent dorénavant bénéficier de ce plafonnement qui vise à alléger les charges, notamment pour les transactions plus élevées, souvent impactées par des frais plus importants.

Toutefois, un changement notable accompagne cette annonce : la gratuité du premier transfert mensuel vers une banque est supprimée. À présent, les transferts restent soumis à une commission de 1 % jusqu'à un montant de 50 000 FCFA. Ce plafonnement à 500 FCFA au-delà de ce montant offre néanmoins un avantage significatif pour les utilisateurs réalisant des transactions importantes.

Par Thierno Gueye



VISITE DE COURTOISIE DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DES SERVICES FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Dans le cadre des relations de partenariat entre l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) et les associations de consommateurs, Monsieur Papa Amadou DIAGNE, nouveau Secrétaire Exécutif accompagné de Banda DIOP Médiateur des banques, des SFD, a bien consacré la journée du mardi 03 décembre 2024 pour rendre visite aux associations de consommateurs membres du Conseil d'Orientation pour s'enquérir de leurs conditions de travail et explorer de nouvelles pistes de collaboration pour réussir les missions de son institution.



Une visite entamée dans la matinée par l'Association des Consommateurs du Sénégal (ASCOSEN) pour se terminer au siège de l'Union Nationale des Consommateurs du Sénégal (UNCS) en début d'après-midi. Le Président Ibrahima DRAME de l'UNCS, entouré de ses col-

laborateurs, s'est réjoui de cette visite de courtoisie de la plus haute autorité de l'OQSF qui est une première depuis sa création par décret n°2009-95 du 06 février 2009 et rappeler que notre organisation a participé à toutes les activités institutionnelles initiées par l'OQSF. Aussi tout au début de la création de l'OQSF, l'UNCS était à la base de proposition de vulgarisation des missions de l'OQSF à travers le pays d'où le vocable des Réunions Publiques d'Informations (RPI). C'est ainsi que le 09 décembre 2021, la première réunion sous forme de mobilisation sociale s'est tenue à Kolda, en 2012 deux autres à Mbour et Thiès. L'essence de la réunion était de développer devant un grand public des missions de l'OQSF par les experts de l'institution, d'enrôler des requérants qui ont des

contentieux dans les domaines de la banque, des assurances et demander à ceux qui n'ont pas pu constituer leurs dossiers sur place de l'envoyer gratuitement par voie postale. Parmi les thèmes développés par les experts dans les missions de l'OQSF figurent :

- ★ Le suivi de la qualité des services financiers offerts aux usagers et aux clients,
- ★ La promotion de l'inclusion financière de populations,
- ★ La vulgarisation de l'éducation financière de masse,
- ★ La protection de clients et usagers à travers le dispositif de médiation financière

Sadio SAMBO
(sambousadio@gmail.com)



LE CAFÉ NESTLÉ "CONTAMINÉ" ?

Vers un nouveau scandale sanitaire chez le géant de l'agro-alimentaire ?

Une molécule toxique se trouve-t-elle dans le café commercialisé par Nestlé ? L'avocat toulousain Pierre Debuissou, informations à l'appui, le soupçonne et s'étonne du silence du géant de l'agroalimentaire.

L'avocat toulousain, Pierre Debuissou, celui-là même qui a fait plier Nestlé en gagnant la première class action à la française au profit de la soixantaine de victimes des pizzas contaminées Buitoni, craint de nouvelles révélations inquiétantes pour les consommateurs. L'avocat, par ailleurs reçu il y a une quinzaine de jours à l'Assemblée nationale, évoque une "probable absence de communication voire une dissimulation d'informations concernant la potentielle toxicité du café". Un nouveau scandale sanitaire est-il sur le point d'éclater ? S'il refuse pour l'heure de s'étendre sur le sujet, Me Debuissou a répondu à nos premières questions.

Comment ces soupçons sont-ils nés ?

J'ai été contacté par un médecin chercheur qui a travaillé pendant de nombreuses années sur de nouveaux programmes de recherches au sein d'un département de Nestlé. Il a découvert des études faites en interne qui tendent à mettre en lumière la toxicité d'une molécule présente en très grande quantité dans le café.

L'avocat toulousain Pierre Debuissou craint un nouveau scandale sanitaire. DDM - MICHEL VIALA



Qu'est-ce que cette molécule ?

Je ne peux pas en dire davantage pour le moment.

Que disent ces documents ?

Trois études ont été réalisées. Il y a eu des échanges entre des chercheurs et des responsables du département "Nestlé Health science" dans lesquels était suspectée la dangerosité d'une molécule. Cette suspicion apparaît, de façon incidente, dans le cadre d'un nouveau programme destiné à lutter contre les effets du vieillissement sur les muscles.

Où en êtes-vous dans ce dossier ?

Nous continuons à multiplier les investigations et nous nous étonnons du silence de Nestlé concernant cette probable toxicité qui semblerait affecter le café.

Claire Lagadic

SECTEUR POSTAL SÉNÉGALAIS

L'Artp publie la liste officielle des opérateurs agréés

On en est au temps des listes officielles ! En attendant celle des médias officiellement reconnus, prévue pour le 30 novembre au plus tard, on a celle officielle des entreprises détenant une licence d'exploitation du courrier. C'est l'agence dirigée par M. Dahirou Thiam qui l'a mise à la connaissance du grand public.



C'est à n'en point douter dans un esprit de régulation et de transparence que la publication de la liste s'inscrit. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a en tout cas placé dans la place publique la liste contenant les entreprises autorisées à effectuer des opérations et prestations postales, no-

tamment la collecte, le tri, l'acheminement et la distribution du courrier.

ArtpView pictures in App save up to 80% data.

Le site de la RTS rapporte le nom des entreprises. "Parmi elles figurent : La Société nationale La Poste, EMS, DHL, Flash Car, Speedex, Coudou, Africa Global Logistics, Globex, Rapidos, Tiak Tiak, Tex

Courrier, Unipax, 2W Logistics, Carapide, Paps, Kaz Logistics, Africa Courrier Central". La source de souligner que "ces entreprises ont obtenu une licence d'exploitation délivrée par arrêté du ministre chargé des Postes, après avis de l'ARTP, conformément aux articles 27 et 28 du Code des Postes".

La PosteView pictures in App save up to 80% data. La Poste bénéficie cependant d'un avantage. Car, "en tant que prestataire désigné du service postal universel, La Poste bénéficie de l'exclusivité sur certaines catégories de services essentiels, conformément aux articles 19 et 20 du Code des Postes".

Direction de la Société La PosteView pictures in App save up to 80% data.

"L'ARTP rappelle que l'exercice d'une activité postale sans licence ou l'exploitation de services réservés constitue une infraction passible des sanctions prévues aux articles 43 et 45 du Code des Postes. Ces sanctions visent à dissuader les opérateurs non autorisés et à

protéger les intérêts des consommateurs et des entreprises agréées".

livreurView pictures in App save up to 80% data. L'objectif de régulation poursuivie via la publication d'une liste officielle ne saurait être atteint sans l'engagement de toutes les parties prenantes. Ainsi, "l'ARTP invite les sociétés de facturation, banques, compagnies d'assurances, et autres émetteurs de documents à vérifier que leurs partenaires postaux disposent des licences requises. Ce contrôle est essentiel pour garantir la conformité aux normes et assurer des prestations fiables".

SAINT-LOUIS - SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES

38 % des utilisateurs exposés à des fraudes et arnaques

Samedi dernier, à l'initiative de l'Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF), une réunion publique d'éducation financière a été organisée dans la capitale du Nord sur les opportunités, les risques et les bonnes pratiques liés à l'utilisation des services financiers numériques (SFN). Cette activité a permis aux responsables de l'OQSF et aux partenaires financiers d'échanger largement avec les usagers sur les moyens de se préserver des arnaques et des fraudes, mais aussi sur les voies pour sécuriser leurs données.

Les nombreuses interventions des usagers ont démontré à suffisance que la question de l'utilisation sécurisée et responsable des services financiers numériques les préoccupe. Malheureusement, une étude publiée récemment par l'OQSF a montré qu'il existe de nombreux risques liés à l'utilisation des services financiers numériques.

Pour Abib Diallo, représentant de l'observatoire et expert financier, les résultats de l'étude sont un motif suffisant pour mener cette campagne nationale de sensibilisation auprès des usagers afin de les informer sur

les bonnes pratiques de prévention des risques d'arnaques et de fraudes dans l'utilisation des systèmes financiers numériques. "Nous avons observé que 90 % des utilisateurs sont exposés à des risques, dont 38 % à la fraude et à l'arnaque. C'est fort de ce constat que nous avons initié, dans une démarche inclusive, un partenariat avec des opérateurs comme Wave. Aujourd'hui, nous avons la présence d'autres opérateurs tels qu'Orange Money, Free Money, mais aussi des associations de consommateurs pour qu'ensemble nous puissions mener cette bataille de

sensibilisation, d'information et également véhiculer les bonnes pratiques", indique Abib Diallo.

Il poursuit en indiquant que la rencontre a également permis de discuter avec les participants de l'adaptation des plateformes d'opérations de SFN aux besoins des usagers afin de réduire les contraintes liées à leur utilisation et de faire un plaidoyer auprès des autorités du secteur dans la perspective de mettre en place un cadre juridique approprié et efficace de protection des consommateurs contre les arnaques et les fraudes.

Pour le directeur général de



Wave Sénégal, la réunion a été très bénéfique, surtout après la publication du rapport de l'OQSF sur les risques liés à l'utilisation des services financiers numériques. "En tant qu'acteurs dans ce domaine, nous voulons être un porte-étendard aux côtés de l'OQSF pour sensibiliser davantage la communauté, mais aussi nos partenaires dans l'usage adéquat des services financiers digitaux", soutient El Hadj Malick Guèye.

Au nom des associations de consommateurs, Aminata Diouf Fall s'est félicitée de l'initiative en tant que signataire d'une convention

avec Wave et l'OQSF. Pour la porte-parole des consommateurs, la campagne arrive à point nommé pour mieux sensibiliser les usagers sur les risques d'arnaque.

Il faut signaler que la réunion publique, entrant dans le cadre de la campagne de sensibilisation de masse sur les opportunités, les risques et les bonnes pratiques liés à l'utilisation des services financiers numériques (SFN), a été rehaussée par la présence des autorités administratives et locales de Saint-Louis.

IBRAHIMA
BOCAR SENE, SAINT LOUIS

URBANISME / OCCUPATION ANARCHIQUE DES MARCHÉS

L'Etat favorable à une réorganisation basée sur des plans d'urbanisme de détail (ministre)

L'Etat est favorable à une réorganisation de l'occupation des marchés des grandes villes, sur la base de plans d'urbanisme de détail, a indiqué vendredi le ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires, Balla Moussa Fofana.

“Ce que nous voulons, c'est une réorganisation. Et c'est pour ça qu'on veut aller vers des plans d'urbanisme de détail de chaque municipalité, qui prennent en compte les besoins d'espaces d'activités commerciales”, a dit M. Fofana.

Il s'entretenait avec des journalistes de l'Agence de presse sénégalaise en prélude de la 7e édition de la journée nationale “Sétal sunu réew”. Cette journée



se tiendra ce samedi sur toute l'étendue du territoire national sur le thème : “Ensemble pour des quartiers propres et embellis”.

“Nous voulons aussi repenser la rue aujourd'hui en tenant compte de la circulation des piétons et des véhicules mais aussi voir les types de commerces à faire dans des rues d'habitation”, a-t-il ajouté.

Il a affirmé que ce sont des détails techniques que son ministère est en train d'encadrer et que les municipalités doivent transposer

dans leur organisation.

Balla Moussa Fofana a souligné que l'occupation anarchique est devenue un problème dans les villes sénégalaises, car étant inscrite “dans les comportements et habitudes”.

“Et pour redresser tout comportement, il faut y aller avec une certaine approche. Autant, il faut définir les règles, autant il faut y aller avec la sensibilisation mais aussi avec un accompagnement”, a-t-il expliqué.

“Beaucoup de nos concitoyens sont dans le secteur informel. Ils se lèvent et trouvent des revenus pour leur foyer. Donc, c'est bien de pointer du doigt ce problème, mais c'est encore mieux de comprendre les raisons véritables qui sont liées à l'activité économique”, a suggéré M. Fofana.

Il a indiqué que depuis son installation, le nouveau régime prend les devants à chaque fois qu'un danger est constaté dans les marchés.

“Par contre, si nous voyons qu'il y a un processus beaucoup plus participatif que nous pouvons utiliser pour restructurer, réorganiser une rue, c'est cette option que nous prenons”, a-t-il poursuivi.

Balla Moussa Fofana a annoncé par ailleurs que son département et les autres ministères concernés, ont fini de restructurer le Programme national pour le cadre de vie, l'espace vert, et les mobiliers urbains.

Il a indiqué que “ce programme national inclut une évolution du cadre législatif des opérations de désencombrement de la voie publique”.

“Aujourd'hui, a-t-il fait savoir, nous sommes en train de travailler sur ce cadre juridique et nous sommes heureux qu'on ait maintenant une Assemblée nationale au beau fixe et qui nous permettra d'avoir l'organisation juridique qui permettra à nos corps d'agents du cadre de vie, de constater les encombrements et alerter le concitoyen responsable avant de prendre en définitive, les dispositions de désencombrements pour libérer nos espaces communes.”

Selon lui, “l'objectif final des opérations, c'est pour le citoyen et si le citoyen se sent incompris à travers l'action du gouvernement, il va s'y opposer et ça va nous créer des tensions inutiles”.

POLITIQUE - MOUVEMENT DEMANDE SOCIALE

Le bureau politique du Mouvement de la Demande Sociale (MDS) se veut « la sentinelle et le dernier rempart des associations de consommateurs ». Mouvement politique, ses membres, dans un communiqué de presse, ont salué « le départ des militaires français marquant notre souveraineté nationale. Cependant, les associations de consommateurs qui saluent cette mesure trouvent absurde, au moment où les militaires français partent, l'hégémonie du groupe Orange au Sénégal qui se renforce par l'installation d'Orange Banque après Sonatel, Orange Finance Mobile et qui vient encore fragiliser les consomma-

teurs sénégalais, suffisamment endettés et sans aucune protection de l'État.

Les associations de consommateurs ne comptent pas se faire dévorer par le groupe Orange ». Le bureau politique du MDS, par ailleurs, a demandé « au ministre de l'Industrie et du Commerce de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la loi 2021-25 du 12 avril 2021 sur les prix et la protection du consommateur, particulièrement en ce qui concerne les titres 5, 6 et 7 qui permettent aux consommateurs d'ester en justice et de bénéficier de la réparation des torts subis ». Dans leur communiqué, ils soup-

çonnent « des lobbies économiques de retarder l'application de cette loi ». Ainsi, ils ont interpellé le président de la République et le Premier ministre « dans la lancée du Jub-Jubal-Jubanti de tenir leurs promesses d'être au côté des faibles contre les puissants ».

...« Depuis huit mois, les associations de consommateurs attendent cette promesse non tenue dans le cadre de l'application effective et complète de cette loi 2021-25 du 12 avril 2021 sur les prix et la protection du consommateur », ajoute le BP du MDS. Il attend des autorités ainsi que de l'ARTP et de l'OQSF « de se prononcer clairement sur la situa-

tion des épargnants de la Poste. Ensuite, le bureau politique du MDS informe l'opinion publique nationale et internationale de la mainmise des cautions qui s'élèvent à plusieurs centaines de milliards déposés dans les comptes de la Caisse de Dépôts et de Consignation, que cette dernière investit dans divers domaines économiques sans aucune retombée pour ses dépositaires de cautions que sont les consommateurs ».

Il regrette que le Directeur général de la CDC, Fadilou Keïta, « refuse de donner suite aux interpellations des consommateurs à travers leurs associations sur ses

cautions ». Dans la même veine, le BP du MDS « dénonce le mépris affiché par les médias publics et privés qui accordent très peu de considération au mouvement consumériste au profit des classes politiques, religieuses, sportives et culturelles, au détriment de la défense des intérêts du consommateur. Le bureau politique du MDS dénonce avec la dernière énergie la tentative de museler par tous les moyens le mouvement consumériste avec la mise à genoux et la fermeture du seul journal consommériste au Sénégal, le mensuel le Courrier du consommateur, distribué gratuitement ».

Source Enquête

Location d'espaces & stands commerciaux dans nos magasins

Espaces dédiés

Kiosques, corners ou zones modulables au sein des galeries marchandes ou près des entrées principales

Idéal pour

Boutiques éphémères, démonstrations de produits ou services, lancement de marques ou de nouvelles gammes etc.

Auchan Grand Mbao - Auchan Ziguinchor
 Auchan Saint-Louis - Auchan Diamniadio
 Auchan Mbacké - Auchan Plateau
 Auchan Mbour - Auchan Gibraltar
 Inextenso Point Elnextenso Port
 Inextenso Mbour



MÉDIAS SÉNÉGALAIS

Seuls 112 sont en conformité avec le Code de la presse

Le ministre de la Communication, Aliou Sall, a tenu ce mardi matin un point de presse pour annoncer la publication de la liste provisoire des médias conformes aux dispositions du Code de la presse.

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique du gouvernement visant à assainir le secteur des médias au Sénégal, à améliorer les conditions de travail des journalistes et des jeunes reporters, et à impulser une nouvelle dynamique dans le paysage médiatique du pays.

Avant de dévoiler la liste des médias conformes aux normes, le ministre a d'abord dressé un état des lieux du secteur, rappelant la volonté du gouvernement d'accompagner ce dernier. En 2023, 535 organes de presse ont exprimé leur intérêt pour accéder au Fonds d'Appui et de Développement de la Presse. Cependant, malgré cette forte demande, la situation demeure préoccupante. En effet, la loi sur la presse sti-

pule que toutes les structures médiatiques doivent disposer d'une autorisation délivrée par le ministère de la Communication. À ce jour, aucune structure ne respecte cette exigence légale.

Cette absence d'autorisation a contribué à la déliquescence de l'environnement économique des médias. Les acteurs du secteur se trouvent dans une situation de précarité sociale et économique, alimentée par la prolifération de "mercenaires" de l'information qui ne respectent ni les standards professionnels, ni les règles éthiques.

Le ministre est également revenu sur la chronologie des concertations ayant abouti à la publication de la liste officielle des médias. Il a souligné qu'il s'agissait d'une démarche collégiale impliquant tous les acteurs du secteur.

Les efforts du ministère pour réguler et assainir le secteur. Dans ce contexte, Aliou Sall a réaffirmé la volonté du ministère de la Communication de réguler le secteur afin de le rendre plus transparent et professionnel. La publication

de la liste provisoire des médias conformes s'inscrit dans une démarche de renforcement des normes, dans le but de garantir un environnement médiatique fiable et respectueux des normes en vigueur.

Parmi les 380 médias inscrits sur la plateforme de déclaration des médias du Sénégal, 112 ont été jugés conformes au Code de la presse. Cette liste comprend :

- 10 chaînes de télévision
- 14 journaux imprimés
- 17 stations de radio
- 11 radios communautaires
- 6 Web TV
- 54 sites d'information en ligne

Les médias non conformes auront la possibilité de se rapprocher des services du ministère pour se mettre en conformité, sous peine de sanctions sévères. Des mesures sont en effet prévues pour interdire leur fonctionnement, notamment l'interdiction d'impression pour la presse écrite, l'arrêt de diffusion pour les médias audiovisuels par la Commission Nationale de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), ainsi



que l'impossibilité d'accéder à la communication commerciale de l'État. Il est également recommandé aux entreprises privées de ne pas diffuser de publicités dans ces médias, sous peine de sanctions, y compris des poursuites en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent. Réformes en vue pour transformer le secteur des médias. Le ministre Aliou Sall a également mis en avant plusieurs réformes destinées à insuffler une nouvelle dynamique dans le secteur des médias. Parmi les initiatives annoncées figure la réforme du Code de la presse, visant à moderniser les lois et les pratiques en matière de li-

berté de la presse et de régulation. La révision du Code de la publicité fait également partie des priorités, afin de mieux encadrer la distribution des publicités et garantir une meilleure transparence dans le financement des médias.

Une autre mesure phare est la création d'un fonds de développement pour la production audiovisuelle, destiné à soutenir la production de contenu de qualité au Sénégal. Le ministère prévoit également de réorganiser les conventions entre l'État et les médias, afin de diriger le financement public vers la production de contenus médiatiques de qualité et de renforcer l'indépendance éditoriale des organes de presse.

Les réformes envisagées devraient aussi permettre la mise en place de leviers de financement additionnels, afin de diversifier les sources de financement et d'offrir un soutien tangible aux médias sénégalais. Cela inclut la révision des mécanismes d'accès au fonds d'appui à la presse, qui sera désormais destiné en priorité aux médias respectant les critères de conformité, en mettant l'accent sur la qualité de la production et la viabilité économique des structures médiatiques.

Le ministre a insisté sur le fait que l'État assume pleinement ses responsabilités pour garantir un environnement médiatique plus structuré, tout en encourageant les acteurs du secteur à se conformer aux normes afin de bénéficier des opportunités offertes par ces réformes.

COMMUNE DE ZIGUINCHOR

La Présidente de la Coalition des Associations de Consommateurs de la Casamance (CACCC) liste quelques maux de la Commune.

La commune de Ziguinchor est située en bordure du fleuve Casamance. Une ville cosmopolite où on trouve toutes les ethnies que compose le Sénégal.

La situation de la commune est devenue préoccupante aux yeux des populations qui expriment leurs préoccupations quant à l'insalubrité du grand marché Saint Maur Des Fossés avec son corollaire d'eaux usées qui dégagent des odeurs nauséabondes aux abords des étals des commerçants, qui impactent négativement la vie des riverains.

Cette situation a été remontée aux autorités locales mais le problème reste entier.

Par ailleurs, nous notons des dysfonctionnements dans la fourniture d'électricité, avec des lampadaires qui ne s'allument dans le quartier des HLM Diabir 2 à 16h et s'éteignent à 4h du matin laissant libre cours aux malfaiteurs qui profitent de la pénombre pour commettre des forfaits de toute sorte.

C'est ainsi que La coalition interpelle les autorités communales pour la prise en charge rapide de ces dysfonctionnements.

Awa Mané Présidente de la CACCC



MAGUETTE NIANG, DG DE SEN'EAU :

“Depuis 2020, il y a eu beaucoup de calomnies organisées contre notre société”

Dans une interview exclusive, Maguette Niang, directeur général de Sen'Eau, répond aux accusations récurrentes contre l'entreprise. Il met en lumière les efforts déployés pour améliorer l'accès à l'eau potable à Dakar, les défis auxquels la société fait face et l'importance d'un partenariat technique avec Suez. Au cœur des controverses, Niang souligne la nécessité de rétablir la vérité et de dissiper les doutes sur les activités de Sen'Eau.



Que pensez-vous des accusations de la presse concernant des informations dans le rapport intermédiaire ?

Ce qu'ils ont exploité, c'est un rapport intermédiaire dans lequel certaines informations ont été retirées parce que, simplement, ils ont pris nos réponses par rapport à ces questions-là. Depuis le début de notre contrat en 2020, et encore plus maintenant, nous avons fait face à des actions qui ont pour but de semer le doute au niveau des autorités. Il faut rappeler que l'appel d'offres a connu beaucoup de soubresauts. Finalement, l'État a décidé de confier le contrat à un partenaire technique, Suez.

Lorsque l'on parle de Suez, certains pensent qu'il faut éviter d'en parler, mais c'est tout le contraire. Suez est le numéro deux mondial dans le domaine de l'eau potable. C'est ce partenaire technique qui a mis en place les usines KMS 1, 2 et 3, qui sont essentielles pour l'approvisionnement en eau à Dakar. À l'époque, l'État du Sénégal avait réellement souhaité avoir un partenaire technique capable de l'accompagner, car à la fin du contrat avec l'ancien fermier, des difficultés techniques avaient

été constatées.

Ce dernier, qui n'était pas un expert technique, mais plutôt financier, avait déjà signé une convention avec Suez pour bénéficier de leur expertise. Ainsi, affirmer que Suez est un problème pour nous, c'est ne pas comprendre l'importance de ce partenariat qui nous permet d'accomplir les missions confiées par l'État. En cinq ans, nous avons réussi à réduire les quartiers à problèmes en matière d'eau potable à Dakar, passant de 92 à seulement quatre. Cela est dû à l'eau de Keur Momar Sarr 3 ainsi qu'aux améliorations techniques apportées.

Aujourd'hui, en tant que Dakarais, vous pouvez constater qu'il y a moins de problèmes d'eau dans vos quartiers. C'est une véritable fierté et cela a été possible grâce à la modernisation de notre système de production et de distribution d'eau.

Prenons, par exemple l'usine du Point B, qui est essentielle pour distribuer l'eau à Dakar. À l'arrivée de Sen'Eau, cette usine avait des problèmes techniques graves qui nous empêchaient de l'arrêter. Cependant, en deux ans,

nous avons complètement réhabilité l'usine. Chaque forage et unité de production est désormais connecté à ce système. C'est cela, l'apport de Suez au Sénégal.

Quels sont vos commentaires concernant les critiques sur l'audit préliminaire ?

L'audit, nous l'avons reçu sous forme provisoire. Nous avons formulé des observations, certaines ont été retenues, d'autres non. Nous avons découvert que certaines observations, qui avaient été enlevées du rapport final, étaient publiées dans les médias. Cela nous amène à penser qu'il y a des personnes qui veulent nuire à notre réputation. De plus, il est important de noter que le rapport ne concerne pas seulement Sen'Eau, mais aussi Sones. Étonnamment, il n'y a pas un mot à propos de Sones dans ce rapport. Lorsqu'on a un rapport de l'Arcop, qui couvre les deux entités, il serait pertinent de citer les deux.

Cependant, se focaliser uniquement sur des extraits concernant Sen'Eau et les éléments qui suscitent des doutes dans l'esprit des Sénégalais pose problème. Il est évident

que cela s'inscrit dans une volonté d'instrumentaliser le rapport, alimentée par certains syndicats et individus qui pensent pouvoir remplacer Sen'Eau. C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons dans cette situation actuelle.

Comment répondez-vous aux accusations de "pillage" de la part des groupes parisiens via les conventions signées avec votre maison mère ?

Quand on évoque le terme "pillage", cela renvoie à l'idée de rapatriement de fonds du Sénégal vers la France. Pour clarifier cela, il est important de définir ce qu'est une convention réglementaire et d'en faire l'historique. Lorsque l'État sénégalais a choisi Suez comme partenaire technique, les discussions ont été orientées vers un contrat d'affermage qui ne diffère pas beaucoup de ce qui existait auparavant.

Dans le cadre de ces négociations, il était convenu que Suez devrait fournir un transfert de savoir-faire et de compétences. Par exemple, Suez devait mettre à disposition un certain nombre d'expatriés. Ces discussions comprenaient le nombre d'expatriés requis, leurs rémunérations ainsi que d'autres détails

opérationnels. Cela a été formalisé dans le contrat.

Les accusations de "pillage" semblent se baser sur des incompréhensions de ce que représente cette convention. Le transfert de compétences et savoir-faire a un coût, et cela a été clairement discuté avec l'État. Au fil du temps, le nombre d'expatriés a diminué. Actuellement, nous passons de sept à deux expatriés d'ici 2025.

Il est vrai qu'il y a des charges, notamment 3,9 milliards de charges qui sont publiées dans nos comptes. Cela fait partie des accords négociés avec Suez en matière de transfert de savoir-faire. Ce montant inclut tout ce qui a été mis en place pour cela, y compris les licences, le support technique et les experts qui viennent dans des domaines particuliers. Les services que nous offrons aujourd'hui en matière d'eau potable ne sont pas comparables à ceux d'avant et cela a nécessité des investissements et un savoir-faire que nous n'avions pas.

Pourquoi est-il important de rétablir la vérité sur les activités de votre société ?

Depuis 2020, il y a eu beaucoup de calomnies organi-

sées contre notre société. Nous pensons qu'il est temps de rétablir la vérité et de rappeler que notre objectif est de fournir un service de qualité aux Sénégalais. Notre meilleure publicité est la satisfaction de nos clients lorsque leurs factures sont justes et qu'ils sont bien informés sur leur consommation. Nous fournissons un service essentiel à la population sénégalaise et notre objectif est de garantir des factures justes et transparentes. Lorsqu'il y a des problèmes, nous sommes toujours prêts à les résoudre en interne. Je tiens à rétablir la vérité sur nos actions et à rappeler que nous sommes là pour servir le bien public, sans intention de nuire à nos concitoyens.

Comment évaluez-vous la perception publique de Sen'Eau et des accusations portées contre l'entreprise ?

La perception publique est souvent influencée par les informations diffusées dans les médias. Malheureusement, certaines de ces informations sont biaisées et ne représentent qu'une partie de la vérité. Cela peut créer une image négative de notre entreprise. Nous avons vu que certaines critiques sont souvent basées sur des extraits du rapport d'audit qui ont été soigneusement sélectionnés pour alimenter un narratif particulier.

Nous devons donc travailler sur la communication autour de nos activités. Il est essentiel d'expliquer nos réalisations et les défis que nous avons surmontés au cours de ces dernières années. Nous avons fait d'énormes progrès en matière d'approvisionnement en eau et il est important que la population en soit consciente.

À cet égard, nous avons l'intention d'organiser des campagnes de sensibilisation pour informer le public sur nos efforts et les résultats que nous avons

obtenus. Nous voulons établir une relation de confiance avec la communauté et montrer que nous sommes engagés à améliorer la situation de l'eau au Sénégal.

Quelles mesures ont été mises en place pour améliorer l'accès à l'eau potable au Sénégal, en particulier dans vos zones de distribution ?

Depuis notre prise de fonction, l'une de nos missions principales a été d'améliorer l'accès à l'eau potable, ce qui est clairement établi dans notre lettre de cadrage. L'objectif est de réduire le nombre de quartiers qui manquent d'eau à Dakar. En cinq ans, nous avons réduit ce nombre de 92 à seulement quatre. Prenons simplement un exemple.

Au début de notre contrat, 92 quartiers à Dakar faisaient face à des problèmes d'approvisionnement en eau et il était courant de constater un manque d'eau. Vous le savez tous : l'eau n'était pas disponible 24 heures sur 24. Aujourd'hui, il ne reste plus que quatre quartiers dans cette situation et cela est dû à deux raisons majeures.

D'une part, nous avons mis en service la nouvelle usine de Keur Momar Sarr 3 et, d'autre part, nous avons développé une expertise technique qui nous a permis de déployer des outils efficaces pour acheminer l'eau vers Dakar. C'est une immense fierté pour nous, car notre première mission, comme l'indique notre lettre de cadrage, est de garantir l'accès à l'eau potable. Nous sommes en bonne voie pour atteindre cet objectif.

Aujourd'hui, en tant que Dakarois, vous pouvez constater que les problèmes d'eau ont considérablement diminué dans vos quartiers. Grâce à la modernisation de notre système de production et

de distribution, nous avons réussi à améliorer la situation.

Si vous êtes déjà passés devant ce que nous appelons l'usine du Point B, sachez qu'il s'agit de l'installation qui distribue l'eau à Dakar. L'eau provient de Keur Momar Sarr et du lac de Guiers, puis elle est propulsée par deux surpresseurs, car elle ne peut pas se rendre seule à destination. C'est à partir du Point B que nous distribuons l'eau à toute la ville.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer la gestion de l'eau au Sénégal, en comparaison avec les pratiques des pays développés ?

Nous allons engager des discussions avec les autorités. Au Sénégal, si l'on compare avec les pays développés, le niveau de réserve d'eau est très différent. Par exemple, en France, il est interdit de pomper de l'eau pendant la journée, en raison des coûts élevés liés à la consommation d'énergie. Cela signifie qu'ils pompent la nuit, remplissent les réservoirs et distribuent l'eau durant la journée. Si nous avons un système de réserves similaire ici au Sénégal, nous pourrions adopter cette politique de gestion des ressources, permettant de mieux réguler le pompage de l'eau.

Lorsque vous vous rendez à La Mecque, vous remarquerez un réservoir d'une capacité d'un million de mètres cubes. Si nous avons des réservoirs similaires, nous n'éprouverions pas de difficulté pendant les coupures d'eau. Nous pourrions ainsi distribuer et pomper l'eau de manière plus efficace. Cependant, cette infrastructure n'a pas encore été mise en place par l'État, bien qu'il soit en train de travailler à sa réalisation. Dans les projets, les solutions pour améliorer l'approvisionnement en eau sont intégrées dans un

plan global visant à résoudre ces problèmes.

Nous souhaitons encourager chaque client à disposer de son propre réservoir et à les aider à en acquérir un. En effet, l'eau est généralement fournie la nuit, période durant laquelle la consommation est faible. Nous sommes donc contraints de réduire la pression dans nos installations pour gérer cette situation.

Quelle est votre vision pour l'avenir de Sen'Eau dans les prochaines années ?

Notre vision pour l'avenir de Sen'Eau est claire. Nous voulons continuer à améliorer l'accès à l'eau potable et garantir la durabilité de nos infrastructures. À long terme, notre objectif est d'être un modèle de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest. Pour cela, nous avons déjà mis en place plusieurs initiatives, y compris des investissements dans des technologies modernes et des processus innovants pour la gestion de l'eau. Nous voulons également renforcer notre collaboration avec des partenaires techniques comme Suez, qui apportent leur expertise pour nous aider à atteindre nos objectifs.

Enfin, il est impératif d'impliquer la communauté dans notre démarche. Nous voulons que les populations locales soient partie prenante de la gestion des ressources en eau. En les informant et en les sensibilisant, nous pourrions établir un cadre de coopération qui profitera à tous.

Comment évaluez-vous la situation actuelle de l'approvisionnement en eau à Dakar, notamment en ce qui concerne les coupures et les fuites dans le réseau ?

Il est vrai que, pendant longtemps, nous n'avons pas ressenti ou constaté de coupures d'eau. Cepen-

dant, récemment, des problèmes ont commencé à se faire entendre. Il est indéniable que nous avons fait des progrès.

Il est important de noter que nos installations de production d'eau se trouvent toutes à Keur Momar Sarr, ce qui alimente Dakar. Lorsque des fuites surviennent sur le réseau, il est vrai que nous communiquons principalement à ce sujet.

Malheureusement, quand une fuite se produit sur les conduites qui acheminent l'eau, il devient nécessaire de couper l'approvisionnement pour effectuer les réparations.

Ce week-end, nous avons réalisé des travaux de réparation. Je pense que vous n'avez pas vraiment ressenti l'impact, car nous avons réussi à limiter l'interruption à 48 heures. Pour ma part, j'ai dû faire face à un arrêt de 72 heures. En ce qui concerne les étages, au deuxième, je ne peux pas garantir qu'il y ait de l'eau. Au premier, il n'y en avait pas. Nous avons de l'eau à partir de minuit, mais cela pose problème. J'ai eu une discussion à ce sujet, car une personne m'a demandé de ne pas insister.

Comment se fait la surveillance des consommations pour la facturation ?

Nous utilisons des systèmes de surveillance acoustique pour suivre les consommations. En plus de cela, notre nouveau logiciel, appelé Arseno, prend automatiquement des photos des compteurs lorsque la consommation est élevée.

Ces photos sont archivées et un avis est envoyé au client. C'est un processus systématique qui permet aux clients de vérifier leur consommation.

Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne le nou-

veau système de facturation acoustique que vous avez mis en place ?

Bien sûr ! Nous avons introduit des dispositifs acoustiques qui permettent une surveillance en temps réel de notre consommation. Cela signifie qu'en tant que service, nous nous engageons à facturer uniquement ce qui est réellement consommé. De plus, nous avons mis en place un nouveau logiciel, Arseno, qui prend automatiquement des photos des compteurs chaque fois qu'il détecte une consommation élevée. Ces photos sont archivées et un avis est envoyé aux clients pour les informer de leur consommation. Par ailleurs, nous avons un processus systématique de vérification des paramètres, ce qui nous permet de détecter toute anomalie.

En somme, notre objectif est d'assurer la transparence et d'éviter toute facturation injustifiée, car nous sommes un service public et notre mission n'est pas de voler nos concitoyens.

Est-ce que le système de facturation est fiable et transparent ?

■ Absolument ! En tant que service public, notre objectif n'est pas de facturer des consommations non effectuées. Nous ne sommes pas là pour tromper les Sénégalais. Installer des compteurs qui comptent plus vite que ce qui est consommé serait du vol et cela va à l'encontre de nos principes en tant que musulmans.

Que répondez-vous aux accusations selon lesquelles 60 % des réclamations concernent des factures excessives ?

En fait, ce chiffre est erroné. Il est important de clarifier que ce ne sont pas 60 % des clients qui contestent leurs factures. Nous traitons environ un million de factures tous les deux mois et seulement 100 000

d'entre elles font l'objet de contestations. Cela ne représente pas une situation généralisée. Si vraiment 60 % de nos clients avaient des problèmes de facturation, cela se saurait. Nos audits montrent que lorsque nous vérifions ces réclamations, 60 % du temps, elles se révèlent infondées. Cela prouve que notre système fonctionne correctement.

Il est impensable que 600 000 personnes aient des problèmes de facturation sans que cela ne se fasse pas entendre partout. En réalité, il n'y a qu'une contestation pour 100 000 clients et dans 60 % des cas, les factures contestées sont justifiées.

Peut-on s'attendre à des augmentations du prix de l'eau ?

La politique de l'eau au Sénégal est déterminée par l'État. Actuellement, le tarif de l'eau n'a pas changé pour les consommateurs domestiques depuis 2015, bien qu'il y ait eu des ajustements pour l'administration. Les nouvelles autorités ont envisagé une augmentation des tarifs en raison de divers facteurs, y compris la hausse des coûts de l'électricité. Cependant, des études ont montré que des ajustements peuvent être faits sans trop de répercussions pour les consommateurs.

Comment gérez-vous les critiques des syndicats concernant le licenciement d'Oumar Ba ?

Il est important de clarifier qu'Oumar Ba n'a pas été licencié ; il est toujours avec nous. Il y avait une demande de licenciement en cours auprès de l'inspection du travail, mais cette demande a été retirée. Nous croyions fermement que dans une entreprise, il est crucial d'organiser le travail et de s'assurer que chacun joue son rôle sans devenir un activiste. Les syndicats ont le droit de défendre les droits des tra-

vailleurs, mais il est inacceptable qu'ils utilisent les médias pour transmettre des informations qui ne sont pas véridiques. Nous avons la responsabilité de suivre les procédures internes et de gérer le dialogue social de manière constructive, ce qui a d'ailleurs été réalisé à travers notre comité de dialogue social où les syndicats ont une voix importante.

Que dites-vous des syndicats qui considèrent que cette affaire est une atteinte aux droits syndicaux ?

Nous avons un comité de dialogue social ici à la Sen'Eau, présidé par un membre du syndicat. Ce comité a fait un travail extraordinaire pour restaurer la paix sociale dans l'entreprise. Les syndicats ont un rôle à jouer dans les revendications, mais nous avons aussi la responsabilité de maintenir l'ordre et de suivre les procédures internes. C'est un espace où nous pouvons aborder les préoccupations des employés, discuter des demandes et trouver des solutions ensemble. Ce comité est unique, car il est dirigé par un membre des syndicats, ce qui montre notre volonté d'encourager un dialogue ouvert et transparent. Nous pensons qu'il est essentiel de créer un environnement où chacun peut s'exprimer librement tout en respectant les objectifs de l'entreprise.

Pourquoi le directeur général reste-t-il en poste malgré les changements dans le nouveau gouvernement ?

Le directeur général de la Sen'Eau est désigné par la direction de Suez et non par l'État sénégalais. Le président du Conseil d'administration (PCA) est choisi par les autorités sénégalaises, mais le directeur général reste sous la responsabilité de Suez. Si les autorités sénégalaises veulent changer le DG, elles doivent passer par la Suez. Nous faisons simplement notre travail et notre priorité est de fournir un

service public de qualité, sans chercher à nous promouvoir personnellement. Le président du Conseil d'administration, Pape Gorgui Ndong, est une désignation sénégalaise. Ce système permet d'équilibrer les intérêts locaux et les exigences internationales, tout en garantissant que nous restons concentrés sur la qualité de notre service. Les autorités peuvent avoir une influence pour nous faire partir, mais notre travail reste centré sur l'efficacité et la satisfaction du client.

Quel est le plan pour engager les Sénégalais dans ces projets ?

L'engagement avec les Sénégalais est essentiel. Deux Sénégalais ayant étudié en Suisse et travaillé dans des pays avancés s'implémentent au Sénégal pour développer des solutions adaptées. L'objectif est de créer des solutions locales telles que des préparations de service développées par des Sénégalais. Pour garantir notre autonomie, il est crucial que le Sénégal développe ses capacités techniques.

Actuellement, beaucoup d'équipements, y compris les compteurs, proviennent de l'extérieur. Pour devenir véritablement autonomes, nous devons investir dans la recherche et le développement local. Cela comprend la fabrication d'équipements et l'innovation technologique, ce qui permettra d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la disponibilité de l'eau.

Quelle est l'importance de la souveraineté technique pour le Sénégal ?

L'État du Sénégal doit développer une autonomie technique en matière de gestion de l'eau. Cela inclut la production locale de compteurs et d'autres équipements essentiels, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations.

Il existe des innovations

telles que l'électroportabilité de l'eau, qui remplacent les systèmes traditionnels. Le Sénégal utilise des technologies locales pour optimiser l'utilisation des ressources en eau.

Quelles sont les perspectives pour la gestion de l'eau d'ici 2040-2050 ?

La vision est de faire du Sénégal un leader dans la gestion de l'eau en Afrique. Cela nécessite un engagement immédiat vers le développement, la recherche et l'innovation pour garantir la qualité de l'eau, son accessibilité et sa disponibilité.

L'objectif est d'atteindre une situation où les Sénégalais peuvent vivre sans craindre des pénuries d'eau, grâce à un système d'approvisionnement solide et durable. Sen'Eau s'engage à devenir l'entreprise préférée des Sénégalais dans les cinq prochaines années. Nous sommes conscients que la satisfaction des usagers est primordiale. Ainsi, nous cherchons à résoudre les problèmes d'accès à l'eau tout en assurant une communication transparente sur nos services. Il est important de créer un lien de confiance entre les usagers et le fournisseur de services.

Nous sommes en phase de transition vers des projets structurants qui devraient résoudre considérablement nos problèmes d'approvisionnement en eau d'ici 2040-2050. En collaboration avec un partenaire technique comme Suez, qui a une expérience éprouvée en France, nous visons à atteindre un point où il n'y aura jamais de pénurie d'eau. Cela nécessite non seulement des compétences techniques, mais aussi une volonté politique de l'État pour garantir la durabilité de l'approvisionnement en eau.

Seneweb.com

Ouvre ton compte Orange Money avec ton numéro 70, 75, 76 ou 78



Orange Finances Mobiles Sénégal

Max it

SN


Orange
Money